BRISC**ARTS**

le 34e Parcours d'Ateliers d'Artistes de Montpellier se déroulera du 27 au 28 avril 2024

RÈGLEMENT ET INSCRIPTION

Les Parcours d'Ateliers d'Artistes ont pour principe la découverte des œuvres d'artistes dans le cadre de leur atelier.
Date limite de réception des Dossiers de Candidature :
LUNDI 11 MARS 2024 à 18h.

COMMENT PARTICIPER ?

Nous faire parvenir les dossiers d'inscription **avant LUNDI 11 MARS 2024 à 18h**.
(Formulaire d'inscription + Dossier de candidature + Chèque)
À ENVOYER par la Poste à :
BRISCARTS - Chez Sadik FARABI - 19 rue Saint-Guilhem 34000 MONTPELLIER
Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

POUR LES NOUVELLES CANDIDATURES

1. **Le formulaire d'inscription** complété

2. **Le dossier de candidature** en une sortie papier de bonne qualité comprenant (***voir le modèle/gabarit en fichier Word joint à utiliser***) :
   - **page 1 :** Nom, Prénom, Nom d'artiste, Pratique artistique, Numéro de Siret,
   - **page 2 :** Photo de l'artiste dans son atelier, Adresse de l'atelier,
   - **page 3 :** Formation, Parcours et Démarche artistique, Liste d'expositions,
   - **page 4 à 14 :** Présentation d'une œuvre/page avec : Titre, Technique, Dimensions (2D : Hauteur x Largeur en cm – 3D : Hauteur x Largeur x Profondeur en cm)

3. **Le règlement de votre participation** par chèque de 50€ à l'ordre de « BRISCARTS » (35€ pour l'adhésion 2024 et 15€ pour l'inscription au 34e Parcours).

Dans le cas où le titulaire du chèque est différent du nom de l'artiste, merci de le préciser.

SÉLECTION

Votre candidature sera examinée en conseil d'administration.
Les 16 artistes membres de cette commission, après concertation et validation des dossiers, votent pour désigner les nouveaux « BRISCARTS ».
Leur décision vous sera communiquée par mail.
En cas de refus, votre chèque sera déchiré.

BRISC**ARTS**

POUR LES BRISCARTS INSCRITS EN 2023

Les artistes membres de l'association en 2023 désirant participer à cette édition doivent envoyer avant le 11 mars 2024 :

1. **Le formulaire d'inscription** complété (OBLIGATOIRE)

2. **Le règlement de participation :**
   Un CHÈQUE de 50€ (35€ pour l'adhésion 2024 et 15€ pour l'inscription au 34e Parcours) à :
   BRISCARTS - Chez Sadik FARABI - 19 rue Saint-Guilhem 34000 MONTPELLIER.
   Dans le cas où le titulaire du chèque est différent du nom de l'artiste, merci de le préciser.

Pour préserver la qualité artistique des Parcours que nous proposons aux visiteurs, nous précisons certains points :

- ***L'artiste se doit d'ouvrir son atelier de 11.00 h à 19.00 h pendant les 2 jours du Parcours.***

- ***L'artiste a la possibilité de recevoir un autre artiste dans son atelier, lequel devra suivre la même démarche d'inscription. Il est à noter que l'artiste accueillant s'engage à mettre à disposition de son invité son atelier même si sa propre candidature n'était pas retenue.***

- ***Les artistes exposants aux BRISCARTS s'interdisent d'accueillir un artiste non validé par le Conseil d'Administration et notamment d'utiliser la communication des BRISCARTS pour en faire l'information. Les colocataires des ateliers collectifs dont la candidature n'a pas été retenue ne pourront ouvrir leur partie d'atelier, ni présenter des œuvres pendant les 2 jours du Parcours.***

- ***Le non-respect des engagements entraine une exclusion de l'association, et, de fait, l'obligation de représenter une candidature au Conseil d'Administration pour le Parcours suivant.***

BRISC**ARTS**

EN PRATIQUE…

Le 34e Parcours d'Ateliers d'Artistes de Montpellier se déroulera du 27 au 28 avril 2024

Le thème retenu est

« A N I M A L »

Format imposé : **Hauteur 70 cm x Largeur 50 cm**
Pour les sculpteurs l'œuvre ne doit pas dépasser (H)70cm x (L)50cm x (P)50cm

APRÈS VOTRE SÉLECTION et AVANT LE 26 MARS 2024 nous faire parvenir à briscarts.secretariat@gmail.com **:**

Une photo de votre œuvre en rapport avec le thème, format H. 14 cm x L. 10 cm en 300 Dpi,

Une photo récente de vous dans votre atelier, format H. 14 cm x L. 10 cm en 300 Dpi,

Le titre de l'œuvre/Technique/Dimensions pour réaliser Cartel et Catalogue d'exposition.

DÉROULEMENT DU 34e PARCOURS

• **Mardi 23 AVRIL de 9h à 12h :**
Dépôt des œuvres à l'Espace Saint-Ravy

• **Vendredi 26 AVRIL à 18h :**
Vernissage officiel de l'exposition à l'Espace Saint-Ravy

• **Samedi 27 et Dimanche 28 AVRIL de 11h à 19h :**
Ouverture au public de votre atelier

• **Vendredi 26, Samedi 27 et Dimanche 28 AVRIL de 11h à 19h**
Exposition à l'Espace Saint-Ravy
NB : Prévoir une participation au gardiennage de l'exposition (1h) pendant les heures d'ouverture ; un fichier doodle vous sera envoyé en temps utiles.

• **Dimanche 28 AVRIL de 19h à 21h**
Décrochage et récupération des œuvres *à l'Espace Saint-Ravy*

L'Association se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des œuvres exposées. Libre à vous d'assurer vos œuvres pour la circonstance.

Le site : www.briscarts.com reprendra ces informations qui y seront téléchargeables.

BRISCARTS

34e Parcours d'Ateliers d'Artistes de Montpellier
27 / 28 avril 2024

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

à adresser à BRISCARTS - Chez Sadik FARABI - 19 rue Saint-Guilhem 34000 Montpellier
ET à envoyer par mail à briscarts.secretariat@gmail.com

AVANT LUNDI 11 MARS 2024 à 18h

À remplir obligatoirement et lisiblement, les informations étant utilisées sur la plaquette du Parcours.

NOM : ..... PRÉNOM : .....

NOM D'ARTISTE À UTILISER : .....

ADRESSE DE L'ATELIER : .....

ADRESSE POSTALE : .....

TÉLÉPHONE : ..... MAIL : .....

MOTIVATION POUR INTÉGRER LES BRISCARTS : .....

.....

SITE INTERNET : ..... INSTAGRAM : .....

DOMAINE ARTISTIQUE que vous souhaitez utiliser :
Peinture, Dessin, Gravure, Sculpture, Photographie, Céramique, Encre, Mosaïque, Collage, Verre, Art numérique, Installations, Assemblages…

DOMAINE ARTISTIQUE PRINCIPAL (un seul à choisir parmi les 6) :
1 - Peinture, 2 - Gravure, 3 - Sculpture (Céramique, Mosaïque, Verre, Assemblages),
4 - Photographie, 5 - Collage, 6 - Art numérique.

ATELIER ACCESSIBLE aux personnes à mobilité réduite : Oui Non

J'accepte le règlement du Parcours d'Ateliers d'Artistes de Montpellier et en particulier les décisions du conseil d'administration des BRISCARTS. Les artistes exposants aux BRISCARTS s'interdisent d'accueillir un artiste non validé par le Conseil d'Administration et notamment d'utiliser la communication des BRISCARTS pour en faire l'information. Les colocataires des ateliers collectifs dont la candidature n'a pas été retenue ne pourront ouvrir leur partie d'atelier, ni présenter des œuvres pendant les 2 jours du Parcours. J'autorise l'association Les BRISCARTS à utiliser mes photos (œuvre et portrait en atelier) pour sa communication.

À .....

le .....

SIGNATURE :